

Bulletin des Lois N 49.(N 410). Ordonnance Du Roi portant Organisation des Ecoles royales militaires

Titre(s) : Bulletin des Lois N 49.(N 410). Ordonnance Du Roi portant Organisation des Ecoles royales militaires = [Acte royal. Tuileries. 1814-09-23] : au château des Tuileries, le 23 Septembre 1814

Auteur(s) : Louis XVIII (roi de France)

Editeur, producteur : Paris : Imprimerie royale, 1814

Description matérielle : 1 fasc. pp.329-344 ; 22 cm

Note(s) : Don du Docteur Pierre Titon

Note sur le contenu : Mode d'administration et conditions d'admission des écoles royales de La Flèche et Saint-Cyr. 600 élèves à La Flèche et 400 à Saint-Cyr. Gratuité. Admission entre 8 et 10 ans. Sans handicap et avec les rudiments de lecture et écriture. Priorité aux orphelins et familles sans secours. Outre l'enseignement classique, exercice à l'école du soldat et du peloton à La Flèche (plus de langues vivantes réservées à Saint-Cyr, ainsi que les entraînement préparatoires aux officiers), l'école de La Flèche sera commandée par un maréchal de camp sous l'inspection du gouverneur de l'école de Saint-Cyr. Il n'est rien dit d'un uniforme

Sujet - Nom commun : L Art militaire